



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 82872

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les centres éducatifs fermés. Les crédits de la mission justice votés dans le cadre de la loi de finances pour 2006 vont permettre de renforcer les capacités d'accueil des structures de la protection judiciaire de la jeunesse. Deux millions d'euros seront ainsi dédiés à l'ouverture de treize nouveaux centres éducatifs fermés. Si ces établissements créés en 2002 constituent une vraie alternative à la prison ainsi qu'un gage de réinsertion, il aurait souhaité savoir si une évaluation sur les résultats de ces structures et sur leur coût avait été réalisée. Dans la positive, il lui demande quelles en sont les conclusions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 82872

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice (garde des sceaux)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2006, page 155